


NOTE D'INFORMATION¹

NOUVELLE OBLIGATION DECLARATIVE EN MATIERE D'IMPOT SUR LE REVENU DES CAPITAUX MOBILIERS

<p>① Vous êtes concerné</p>	<p>Si vous êtes une société, une compagnie, une entreprise, une commune ou un établissement public astreint au dépôt d'une déclaration de revenus de capitaux mobiliers.</p>																																																																																																										
<p>② Nouvelle mesure</p>	<p>La déclaration d'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers doit désormais être accompagnée d'une annexe mentionnant, outre le montant et la nature des revenus de capitaux mobiliers versés au titre de la période de déclaration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lorsque le bénéficiaire du revenu est une personne morale : sa raison sociale, le lieu de son siège social, la part de sa détention au capital et sa qualité d'associé ; • lorsque le bénéficiaire est une personne physique : son nom patronymique, son nom marital, ses prénoms, ses date et lieu de naissance, le lieu de son domicile, la part de sa détention au capital et sa qualité d'associé. 																																																																																																										
<p>③ Prochaine échéance</p>	<p>La mesure est applicable immédiatement après sa publication au Journal Officiel de la Polynésie française, soit à compter du 8 juin 2012.</p>																																																																																																										
<p>④ Modèle d'annexe</p>	<div style="text-align: center;">  <p>ANNEXE A LA DECLARATION SUR LE REVENU DES CAPITAUX MOBILIERS (Art. L.P. 173-5 du Code des impôts) DECL. 4060</p> </div> <p>N° TAHITI : PÉRIODE D'IMPOSITION : TRIMESTRE : EXERCICE :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="6">Identification des bénéficiaires</th> <th rowspan="2">Qualité du bénéficiaire ⁽¹⁾</th> <th rowspan="2">Part de capital détenu</th> <th rowspan="2">Nature des revenus versés ⁽²⁾</th> <th rowspan="2">Montant des revenus versés au titre de la période</th> </tr> <tr> <th>N° TAHITI</th> <th>Nom patronymique ou Raison sociale</th> <th>Nom marital</th> <th>Prénoms</th> <th>Date et lieu de naissance</th> <th>Lieu du domicile ou du siège social</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr> <td colspan="8">TOTAL</td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">Papeete, le Signature du représentant légal Date de réception (tampon du service)</p> <p style="font-size: small;"> ⁽¹⁾ Indiquez dans la case le numéro correspondant aux fonctions mentionnées ci-après : 1 : Associés ; 2 : Actionnaires ; 3 : Porteurs de parts ; 4 : Autres. ⁽²⁾ Indiquez dans la case le numéro correspondant aux revenus mentionnés ci-après : 1 : Dividendes ; 2 : Revenus et autres produits des parts ; 3 : Distributions correspondant à des rémunérations ou avantages occultes ; 4 : Intérêts des comptes courants ; 5 : Intérêts d'emprunts ; 6 : Jetons de présences ; 7 : Divers. <small>« Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissant les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel. »</small> </p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">B.P. 72 - 98713 PAPEETE - CCP 14168 00001 9062004Y008 32 - Tél : 46 13 86 / 46 13 13 - Fax : 46 13 03</p>	Identification des bénéficiaires						Qualité du bénéficiaire ⁽¹⁾	Part de capital détenu	Nature des revenus versés ⁽²⁾	Montant des revenus versés au titre de la période	N° TAHITI	Nom patronymique ou Raison sociale	Nom marital	Prénoms	Date et lieu de naissance	Lieu du domicile ou du siège social																																																																																	TOTAL									
Identification des bénéficiaires						Qualité du bénéficiaire ⁽¹⁾	Part de capital détenu					Nature des revenus versés ⁽²⁾	Montant des revenus versés au titre de la période																																																																																														
N° TAHITI	Nom patronymique ou Raison sociale	Nom marital	Prénoms	Date et lieu de naissance	Lieu du domicile ou du siège social																																																																																																						
TOTAL																																																																																																											
<p>Nota bene</p>	<p>Cette annexe est recevable par la DICP sur support papier ou sur support numérique non-modifiable (disque CD ou DVD non-réinscriptible clôturé). Les fichiers numériques doivent être au format txt et répondre aux caractéristiques fixées au verso.</p>																																																																																																										
<p>⑤ Contacts</p>	<p>Le formulaire de déclaration et son annexe sont disponibles sur notre site Internet et à l'accueil de la Direction des impôts et des contributions publiques (Centre administratif, 11 rue du commandant Destremeau, BP 80 – 98 713 Papeete). Ils peuvent vous être adressés sur demande.</p> <p>Pour toutes informations, la DICP se tient à votre disposition pour répondre à vos questions que vous pourrez formuler sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - notre site Internet www.impot-polynesie.gov.pf dans la rubrique "Contactez nous" - par mail à l'adresse info-fiscale@contributions.gov.pf - par téléphone au 46.13.13. 																																																																																																										

¹ Cette note ne se substitue pas à la réglementation du code des impôts (articles LP 173-5).

**Caractéristiques des fichiers numériques . txt valant annexe
à la déclaration sur le revenu des capitaux mobiliers**

1/ Nom du fichier

Le nom du fichier doit comporter les informations suivantes séparées par un tiret sans espace :

N° TAHITI ou de DOUANES : TXXXXXX ou EXXXXXX

Impôt ou taxe : IRCM

Type de la déclaration RCM trimestrielle définitive: IDX (par exemple ID3 pour le 3^{ème} trimestre) ou IDF (définitive)

Exercice : XXXX

Mois : MX (par exemple M7 pour juillet).

Date de la déclaration : AAAAMMJJ (année mois jour sans séparateur ni espace)

L'extension : txt

Exemple : TA12345-IRCM-ID3-2012-M8-20120925.txt

Il s'agit de l'annexe de la déclaration du 3^{ème} trimestre 2012 sur le revenu des capitaux mobiliers du 25/09/2012 relative au mois d'août 2012 du n° TAHITI A12345.

NB : pour les anciens n° TAHITI le premier caractère est un chiffre

Les déclarations trimestrielles et définitives doivent être appuyées respectivement de 3 fichiers ou 12 fichiers (1 pour chaque mois du trimestre ou de l'année sauf si aucun revenu n'a été versé au titre d'un mois donné). L'annexe n'a pas à être produite pour les déclarations d'acompte.

2/ Caractéristiques des données

Séparateur d'enregistrement : retour chariot

Séparateur de colonne : ; (point-virgule)

L'emploi du retour chariot et du ; (point-virgule) est réservé aux séparateurs d'enregistrement et de colonne. Ils ne doivent donc pas être utilisés pour les champs de données sauf pour le ; (point-virgule) comme séparateur des données « Date » et « Lieu de naissance ».

Les caractères alphabétiques sont en majuscule non-accentuée.

Les enregistrements ne comportent que les informations demandées dans les colonnes 1 à 9 à l'exception de la ligne Total. Il n'y a donc pas lieu de rappeler l'intitulé des colonnes, ni les données relatives au déclarant (n° TAHITI, Nom et prénoms ou raison sociale) ou à la période déclarée.

N° TAHITI (ou de DOUANES) : TXXXXXX ou EXXXXXX

Nom patronymique ou raison sociale: longueur maximale 100 caractères

Nom marital : longueur maximale 100 caractères

Prénoms : longueur maximale 100 caractères

Date et lieu de naissance : séparer la date du lieu de naissance par un ; (point-virgule)

format date de naissance : JJ/MM/AAAA

format lieu de naissance : longueur maximale 100 caractères

Lieu du domicile ou du siège social : longueur maximale 100 caractères

Qualité du bénéficiaire : 1 caractère numérique (voir renvoi 1 de l'annexe)

Part de capital détenu (en pourcentage) : maximum 5 caractères numériques dont deux décimales fixes sans le symbole %

Nature des revenus : 1 caractère numérique (voir renvoi 2 de l'annexe)

Montant brut des revenus versés : caractères numériques sans décimale, sans séparateur de millier, sans unité monétaire

NB : Un champ vide est encadré par ;; (2 points-virgules consécutifs sans aucun caractère entre).